GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2025

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

1- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

L'exercice 2023/2024 peut être qualifié d'exercice de transition du fait de travaux d'envergure qui ont grevé la rentabilité du groupe mais ouvrent de belles perspectives pour les années à venir ainsi que l'acquisition d'un immeuble à Paris (cf. ci-dessous).

REOUVERTURE DE CASINOS EMBLEMATIQUES DU GROUPE APRES TRAVAUX

À l'issue de vastes travaux d'envergure, trois des plus importants établissements ont rouvert intégralement leurs portes, à Annemasse, La Tour-de-Salvagny et Divonne. Depuis lors, la remarquable progression d'activité atteste de la pertinence des travaux réalisés.

MIDDELKERKE

Depuis fin janvier 2024, le casino de Middelkerke propose une offre des jeux de casinos en ligne attrayante et adaptée au marché régulé belge grâce au partenariat noué entre Groupe Partouche et Betsson et à l'obtention de la licence nécessaire au cours de l'exercice 2022/2023.

Par ailleurs, en mars 2024, il a été transféré sur le front de mer et propose une large gamme de jeux sur une surface de près de 1 200 m². Depuis lors, le casino est en phase d'ajustement et d'optimisation, nécessaire à la maîtrise de ses coûts.

PARTENARIAT NOUE AVEC JULIEN MANIVAL

Groupe Partouche s'est associé avec Julien Manival (groupe « Bonne Compagnie » qui compte sept établissements en Occitanie) au sein d'une nouvelle structure, Must Group, dont Groupe Partouche détient 40 %, spécialisée dans le secteur de l'hospitalité et du divertissement. L'objectif est d'offrir à un large public une expérience inédite, fusionnant la passion culinaire, l'innovation et le divertissement dans une démarche moderne et festive.

Ce partenariat s'est matérialisé d'une part par l'acquisition d'un restaurant au cœur du 8ème arrondissement parisien qui ouvrira courant 2025, et d'autre part, par un réaménagement de La Plage 3.14 sur la Croisette à Cannes qui accueille depuis le 11 juin 2024 un nouveau concept sud-américain, Copal Beach, avec une cuisine signée par le chef colombien Juan ARBELAEZ

PARTENARIAT NOUE AVEC PALM BEACH EXPLOITATIONS A CANNES

Groupe Partouche a cédé, à Palm Beach Exploitations, 40% de la société Cannes Centre Croisette qui exploite le casino 3.14. Ce dernier a réinvesti début décembre 2024 le Palm Beach à l'issue de travaux pharaoniques, menés par Palm Beach Exploitations, qui l'ont métamorphosé en un luxueux complexe balnéaire de loisirs, dans l'esprit de ce qu'il était à l'origine. Par cette association, Groupe Partouche compte bénéficier de la clientèle aisée pour fréquenter ce lieu mythique.

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC LE CHEF ETOILE MICHEL SARRAN

Cette collaboration, engagée au mois de mai 2024, avec le chef étoilé Michel Sarran vise à renforcer l'excellence culinaire et l'expérience client au sein des établissements du Groupe. Michel Sarran apporte notamment son expertise pour élargir les horizons culinaires des expériences proposées aux clients du groupe, du finger food jusqu'aux cartes des établissements. Les équipes du groupe ont la chance de pouvoir enrichir leur expérience au travers des formations dispensées par Michel Sarran, qui accompagne également les grands évènements qui jalonnent la vie du groupe.

2- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Outre l'entrée de WHL, société qui porte un terrain assorti d'un droit à construction, et du casino de Cotonou au Bénin dans le périmètre de consolidation du Groupe, il convient de noter la constitution de la SCI Pietra Tenaga qui a fait l'acquisition, le 15 janvier 2025, d'un immeuble situé au pied de l'Arc de Triomphe, avenue de la Grande Armée à Paris qui accueillera son club de jeux parisien et le siège social du Groupe.

3- SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2024

• ACTIVITE DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2024, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 434,3 M€ contre 423,8 M€ en 2023, en progression de +2,5 %.

EN M€	2024	2023	VARIATION
Premier trimestre	118,7	116,4	+2,0 %
Deuxième trimestre	101,9	99,2	+2,6 %
Troisième trimestre	106,8	105,1	+1,6 %
Quatrième trimestre	107,0	103,1	+3,7 %
Chiffre d'affaires total consolidé	434,3	423,8	+2,5 %

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant (les montants de PBJ, PNJ et chiffre d'affaires se retrouvent également en note 5.1 « Produits des activités ordinaires » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »)

• **SYNTHESE DE L'ACTIVITE**

En M€		2024	2023	Variation	Évolution
	France	132,1	134,0	-1,9	-1,4 %
	Etranger (*)	36,8	29,7	7,1	23,8 %
PBJ de contrepartie et de cercle		168,9	163,8	5,1	3,1 %
% du PBJ réel		23,7 %	23,3 %		
	France	504,0	496,4	7,5	1,5 %
	Étranger	39,5	41,3	-1,9	-4,5 %
Produit brut MAS		543,5	537,8	5,7	1,1 %
% du PBJ réel		76,3 %	76,7 %		
	France	636,1	630,5	5,6	0,9 %
	Etranger	76,3	71,1	5,2	7,3 %
Produit brut des jeux (total)		712,3	701,5	10,8	1,5 %
	France	342,3	338,9	3,4	1,0 %

	Étranger	31,4	29,7	1,7	5,6 %
Prélèvements GROUPE		**373,7**	**368,6**	**5,1**	**1,4 %**
	France	53,8 %	53,8 %		
	Etranger	41,1 %	41,8 %		
Taux de Prélèvement		52,5 %	52,5 %		
	France	293,7	291,5	2,2	0,8 %
	Etranger (**)	44,9	41,4	3,6	8,6 %
Produit Net Jeux		**338,7**	**332,9**	**5,7**	**1,7 %**
	France	93,1	90,9	2,2	2,4 %
	Etranger	5,4	3,4	2,0	59,5 %
CA Hors PNJ (*)**		**98,5**	**94,3**	**4,2**	**4,5 %**
	France	(2,9)	(3,4)	0,5	-16,0 %
	Etranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		**(2,9)**	**(3,4)**	**0,5**	**-16,0 %**
	France	384,0	379,0	4,9	1,3 %
	Etranger	50,3	44,8	5,6	12,5 %
Chiffre d'affaires		**434,3**	**423,8**	**10,5**	**2,5 %**

() Le PBJ des jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin, qui est le propre opérateur de sa plateforme, est inclus dans les « PBJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 23,6 M€ en 2024 (contre 17,5 M€ en 2023).*
*(**) Le PNJ des jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin est inclus dans les « PNJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 15,5 M€ en 2024 (contre 12,1 M€ en 2023).*
*(***) Le chiffre d'affaires des jeux online belges est inclus dans le « Chiffre d'affaires hors PNJ » (commission versée dans le cadre du partenariat signé avec Betsson) ; il atteint 1,5 M€ en 2024 (contre 0,2 M€ en 2023) ;*
*(***) Hors impact du programme de fidélisation.*

- **PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) DU GROUPE**

Le Produit Brut des Jeux correspond au résultat des différents jeux opérés, après le paiement des gains des joueurs. Il progresse de +1,5 % par rapport à l'exercice 2023 et s'établit à 712,3 M€, contre 701,5 M€ en 2023. Il a profité de la croissance du PBJ des machines à sous (+1,1 %) et du PBJ des jeux traditionnels à l'étranger (+23,8 %). La part relative du PBJ des jeux de table électroniques en France et des jeux online en Suisse prend plus de poids dans le PBJ total du groupe (14,3 % en 2024 contre 13,8 % en N-1) au détriment de celui des machines à sous (76,3 % en 2024 contre 76,7 % en N-1), tandis que les jeux physiques restent relativement stables.

- **ACTIVITE DES JEUX EN FRANCE**

Le PBJ réalisé en France atteint 636,1 M€ contre 630,5 M€ sur l'exercice précédent, en progression de 0,9 % (+5,6 M€).

Le PBJ des machines à sous progresse de 1,5 % (à 504,0 M€) tandis que celui des jeux traditionnels recule de -1,4 % (à 132,1 M€), tant sous leur forme non électronique (-2,5 %) qu'électronique (-0,7 %). Par ailleurs, le poids prépondérant de ces derniers représente 59,5 % des jeux traditionnels, contre 59,1 % sur l'exercice précédent

Cette dynamique des machines à sous est alimentée par une hausse de la fréquentation de +0,5 % et du panier moyen de +4,9 %, sur l'exercice.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en légère diminution (-1,1 %) et s'élève, à la clôture de l'exercice, à 4 847 unités contre 4 899 unités en 2023, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques progresse fortement (+15,5 %) et s'étend à 1 537 terminaux contre 1 331 terminaux en 2023.

- **ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER**

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en hausse de +7,3 % (+5,2 M€). Il se décompose ainsi :

en M€	2024	2023	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	52,7	53,6	-0,8	-1,6 %
PBJ online - Suisse	23,6	17,5	6,0	34,5 %
PBJ étranger	76,3	71,1	5,2	7,3 %

Le PBJ réalisé à l'étranger s'analyse par la conjugaison de plusieurs facteurs :

• en Belgique : belle progression du PBJ du casino de Middelkerke (+33,3 % à 4,8 M€, hors online, le chiffre d'affaires du online étant inclus dans le chiffre d'affaires hors jeux des casinos) ;

• en Suisse : fort accroissement des jeux online de Meyrin (+34,5 % à 23,6 M€) d'une part, et effet de change favorable sur la période (+1,5 M€ sur l'ensemble du PBJ suisse) d'autre part.

• **PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)**

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ augmentent de +1,4 % le taux moyen de prélèvement restant stable à 52,5 %.

Le Produit Net des Jeux (PNJ) correspond au Produit Brut des Jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants. Il est une composante du chiffre d'affaires. Le PNJ pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 338,7 M€, en hausse de +1,7 % par rapport à 2023.

• **CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)**

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux progresse de +4,5 % (+4,2 M€), avec la ventilation suivante :

en M€	2024	2023	variation	%
Casinos (*)	55,7	54,3	1,4	2,6 %
Hôtels	31,2	28,1	3,1	11,0 %
Autres	11,6	11,9	(0,3)	-2,5 %
CA hors PNJ	98,5	94,3	4,2	4,5 %

() Le chiffre d'affaires des jeux online de la filiale belge Casino de Middelkerke est inclus dans le chiffre d'affaires hors jeux des casinos, le casino agissant en tant que commissionnaire des revenus de la plateforme opérée par Betsson ; il atteint 1,5 M€ en 2024 (contre 0,2 M€ en 2023).*

Les activités hors jeux des casinos, soit essentiellement la restauration mais également les jeux online du casino de Middelkerke depuis la signature du partenariat avec Betsson courant 2023, progressent de 1,4 M€ essentiellement sous l'influence du chiffre d'affaires des jeux online du casino de Middelkerke (+1,3 M€).

La hausse d'activité du secteur hôtelier de 11,0 % reflète l'intégration en son sein de l'Hôtel Pavillon la Rotonde, suite à la restructuration des activités du pôle La Tour-de-Salvagny (à périmètre constant, le secteur aurait enregistré une hausse plus limitée à 3,9 %) et la belle progression des hôtels du Domaine de Forges grâce à une forte amélioration de son activité de MICE (séminaires).

Enfin, le secteur « Autres » s'effrite de 2,5 %. Partouche Verse, après avoir vendu sa collection de NFT en 2023, s'est concentré sur le développement de sa notoriété ne générant que très peu de chiffre d'affaires sur 2024. A l'inverse, Plage 3.14 à Cannes a bénéficié du partenariat noué avec Julien Manival et a vu son activité s'améliorer sensiblement (+11,2 %) malgré sa fermeture pour travaux d'aménagement et son ouverture seulement fin juin 2024.

• **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -2,9 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -3,4 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en hausse de 2,5 % (+10,5 M€) pour atteindre 434,3 M€.

• RESULTATS CONSOLIDES

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / PERFORMANCE SECTORIELLE

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'établit à 19,7 M€ enregistrant une baisse de -7,7 M€ (-28,1 %), essentiellement sous influence du secteur casinotier (cf. Présentation sectorielle des activités en note 4.1 du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »).

Le ROC du secteur casinotier atteint 30,7 M€, en diminution de 6,2 M€ (-16,7 %). Les difficultés d'exploitation rencontrées par certains établissements en cours de rénovation se traduisent par un ROC fortement détérioré, tels que les casinos de La Tour-de-Salvagny (- 2,7 M€), Saint Amand-les-Eaux (-2,1 M€), Divonne (-1,2 M€), du 3.14 à Cannes (-1,2 M€) et Vichy (-1,0 M€). Par ailleurs, le ROC du casino de Middelkerke en Belgique (-3,5 M€), qui a déménagé en front de mer fin mars 2024, est pénalisé par ses lourds travaux d'aménagement. À l'inverse, les ROC des jeux online de Middelkerke, déployés depuis le 29 janvier 2024, et de Meyrin (Suisse) progressent tous deux de respectivement +1,3 M€ et +0,7 M€. En outre, les ROC des casinos d'Aix-en-Provence (+ 0,9 M€), La Ciotat (+0,9 M€), La grande Motte (+0,8 M€), Nice (+0,8 M€), ou encore Forges (+0,8 M€) profitent d'un important travail mené sur leur structure de charges.

Le ROC du secteur hôtelier reste déficitaire et se détériore malgré la hausse du chiffre d'affaires de 11,0 %. Il est notamment pénalisé par l'entrée du Pavillon de la Rotonde à Charbonnières, suite à la restructuration des activités du pôle La Tour-de-Salvagny.

Enfin, le ROC déficitaire du secteur « Autres » s'établit à -9,8 M€ sur l'exercice, contre -9,2 M€ pour l'exercice précédent. On notera que le ROC de l'exploitation de Plage 3.14 a souffert de ses travaux d'aménagement et de son ouverture tardive (-1,0 M€).

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / ANALYSE PAR COMPOSANTE DE CHARGES

L'analyse de l'évolution de l'ensemble des charges opérationnelles (+18,2 M€) se présente comme suit :

Les achats et charges externes progressent de 4,4 M€ (+3,1 %), dont 2,4 M€ sont imputables à l'activité online suisse. Les 2,0 M€ d'augmentation résiduelle résultent principalement des effets inverses suivants :

• la progression des charges de sous-traitance (+1,8 M€) du fait de la hausse des charges de nettoyage (+17,0 %) et de gardiennage (+11,3 %), mais également des charges liées au lancement du nouveau format de Plage 3.14 (+0,4 M€) ;

• la progression des charges d'honoraires, en hausse de 7,4 % relatifs à des tournois de poker, en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires (à Aix-en Provence et à Paris avec le WSOP) ou encore à l'ouverture du casino de Middelkerke en front de mer ;

•la diminution des achats de matières de -1,6 M€ (-3,6 %) notamment grâce au recul des dépenses d'énergie à hauteur de 2,1 M€ en lien avec la renégociation des tarifs électricité

• la diminution des frais de publicité de -4,8 % avec la fin des opérations marketing pour les 50 ans du Groupe Partouche (qui avaient commencé en mars 2023 pour s'achever en décembre 2023).

Les impôts et taxes sont en hausse, passant de 16,9 M€ en 2023 à 17,6 M€ en 2024, soit +4,2 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 183,5 M€, en hausse de 6,3 M€ (+3,5 %), en raison notamment d'une hausse des effectifs (+3,7 %), d'une augmentation du SMIC au 1er janvier 2024 et de nouvelles grilles conventionnelles applicables au 1er avril 2024. On notera également une hausse des charges de personnel significative dans le casino de Middelkerke (+1,0 M€, soit +45,8 %) liée à la volonté d'offrir une large gamme de jeux.

L'évolution des amortissements et dépréciations sur immobilisations, en hausse de +5,8 % à 51,8 M€, reflète le retraitement selon la norme IFRS 16 (notamment la nouvelle redevance de location gérance du Casino 3.14 à Cannes), la mise en service au cours de l'exercice d'importants investissements et la reprise d'un programme d'investissements soutenu dans les établissements du groupe.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de 14,8 M€, contre 10,8 M€ sur l'exercice précédent. Cette évolution s'explique notamment par la provision relative au jackpot multisite qui n'avait pas été remporté depuis mars 2023, une augmentation des charges spécifiques à l'activité (cahier des charges, redevances MAS) et par une évolution défavorable des variations de provisions.

EBITDA

L'EBITDA, résultat opérationnel courant retraité notamment des amortissements et des provisions (dotations et reprises), est en repli à 73,9 M€ contre 76,1 M€ sur l'exercice précédent. Le taux de conversion EBITDA/CA recule pour passer de 18,0 % en 2023 à 17,0 % sur l'exercice.

RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est une perte de -4,4 M€ contre un produit de +0,04 M€ en 2023. Il prend en compte les éléments suivants :

• d'autres produits et charges opérationnels non courants sont notamment constitués des amortissements accélérés pratiqués dans le cadre de travaux de rénovation des établissements du Groupe ;

• après deux exercices sans dépréciation, un montant de dépréciation des écarts d'acquisition, représentant une charge de 3,1 M€, correspondant à la valeur résiduelle de l'écart d'acquisition, concernant l'Hôtel 3.14, engendré par la décision de céder les murs sans reprendre l'exploitation de l'hôtel.

RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT NET

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice est un bénéfice de 15,2 M€ contre 27,4 M€ en 2023.

Le résultat financier représente une charge nette de 3,3 M€ contre 2,9 M€ en 2023. Le coût de l'endettement financier, en progression de 1,1 M€, suit la progression de l'endettement brut du Groupe alors que le taux d'intérêt moyen annuel est relativement stable. Néanmoins, cette augmentation des coûts financiers est compensée par les produits des placements qui progressent de 1,0 M€. En outre, les charges financières liées aux dettes de loyers IFRS 16 s'inscrivent en hausse de 1,1 M€, dont 0,7 M€ est imputable au casino de Middelkerke.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 11,9 M€, contre 24,5 M€ en 2023.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 7,5 M€ contre 1,1 M€ en 2023. Elle comprend une charge d'impôt de CVAE de 0,9 M€ contre 1,1 M€ en 2023, et une charge d'impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) de 6,6 M€ alors qu'elle était quasi nulle en 2023. Si la charge des impôts exigibles est parfaitement stable entre les deux exercices, cette évolution n'est due qu'aux impôts différés, en raison notamment de l'activation en N-1 du solde des déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale de Groupe Partouche, partiellement consommés cette année à hauteur de –3,3 M€.

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à 4,4 M€ contre 23,5 M€ en 2023.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à -0,4 M€ contre -0,1 M€ en N-1 et reste non significative.

En conséquence, le résultat net est un bénéfice de 4,1 M€, contre 23,4 M€ en 2023. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente 1,1 M€ contre 18,9 M€ pour l'exercice précédent.

4- STRUCTURE FINANCIERE :

• BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

• Une hausse des actifs non courants de +64,8 M€ en raison notamment :

- de la hausse du poste « immobilisations corporelles » à hauteur de 67,0 M€ résultant d'une part, des droits d'utilisation de nouveaux contrats de bail immobilier (location gérance du Casino 3.14 à Cannes pour 6,1 M€ en lien avec son déménagement, en décembre 2024, dans les murs du Palm Beach, le casino de Middelkerke pour 2,9 M€, Groupe Partouche pour 2,7 M€ et le casino de Pornichet pour 1,1 M€) et d'autre part, du volume des investissements dans les casinos de La Tour-de-Salvagny (11,2 M€), de Middelkerke (6,8 M€), de Divonne (9,9 M€), de Casino 3.14 (7,0 M€), de Vichy (2,7 M€), d'Annemasse (2,7 M€), de St Amand-les-Eaux (1,9 M€) et de Contrexéville (0,8 M€) ainsi que La Plage 3.14 (1,1 M€) et l'indemnité d'immobilisation versée dans le cadre de la promesse de vente d'un actif immobilier au pied de l'Arc de Triomphe pour accueillir le club de jeux parisien et le siège du groupe (8,2 M€) ;
- à l'inverse, de la baisse des écarts d'acquisition à hauteur de 3,1 M€ du fait de la dépréciation de la valeur résiduelle de l'écart d'acquisition de l'Hôtel 3.14, faisant suite à la décision de céder les murs et par conséquent de ne pas en reprendre l'exploitation ;

• Une baisse des actifs courants de 24,0 M€ essentiellement due à une consommation de trésorerie active de -32,2 M€ (se reporter à la note 13.1 « Détail des flux de trésorerie » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels » pour de plus amples détails).

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, se contractent de 1,9 M€ et s'établissent à 365,0 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice de 4,1 M€.

La dette financière augmente de 28,7 M€ (part courante et non-courante) sous l'effet conjugué des principaux éléments suivants :

• le règlement des quatre échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de -10,8 M€ ;

• le remboursement des autres emprunts bancaires pour -19,9 M€ ;

• la mise en place de nouveaux crédits pour 48,7 M€

• l'intégration dans le périmètre groupe de la dette de la société WHL à hauteur de 1,8 M€ ;

• l'impact net du traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 pour +9,2 M€ (notamment en augmentation, les souscriptions de nouveaux contrats immobiliers retrouvés en contrepartie de l'augmentation des droits d'utilisation positionnés en actifs non courants, et en diminution le paiement des échéances des « dettes de loyers » au titre de l'exercice).

La structure financière du groupe peut être appréciée à l'aide du tableau suivant (construit en conformité avec les termes du contrat du crédit syndiqué, selon l'ancienne norme IAS 17, c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16) :

en M€ au 31 octobre	2024	2023
Capitaux propres	365,0	366,9
EBITDA Consolidé (*)	60,0	64,3
Endettement brut (**)	185,5	167,6
Trésorerie nette des prélèvements (***)	81,4	113,8
Endettement net (***)	104,1	53,9
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,3x	0,1x
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« effet de levier ») (***)	1,7x	0,8x

(*) L'EBITDA consolidé utilisé pour le calcul de l'« effet de levier » est calculé sur une période de 12 mois glissants, selon l'ancienne norme IAS 17 (c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16).
(**) La notion d'endettement brut comprend les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et crédit-baux retraités selon l'ancienne norme IAS 17, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.
(***) Se reporter à la note 9 « Financement et instruments financiers » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »

5.- ÉVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

CANNES

En date du 14 novembre 2024, Groupe Partouche a signé une promesse d'achat des actions et des créances du Casino Les Princes à Cannes. L'acte réitératif doit être signé au plus tard le 28 février 2025.

De surcroît, Groupe Partouche envisage de céder l'immeuble qui a abrité l'Hôtel 3.14 jusqu'en octobre 2016. Le casino, exploité au rez-de-chaussée depuis le 30 juin 2017, a été transféré le 2 décembre 2024 au sein du mythique Palm Beach, entièrement reconfiguré. Le Casino Royal Palm entre ainsi dans une nouvelle ère.

CLUB DE JEUX PARISIEN

Le 15 janvier 2025, Groupe Partouche a acquis un immeuble, stratégiquement situé au niveau de la Place de l'Etoile à Paris, au 10 avenue de la Grande Armée. Fort d'une surface de plus de 8 000 m² répartis sur sept niveaux, ce bâtiment va faire l'objet de travaux d'aménagement pour accueillir son club de jeux parisien actuellement situé rue de Berri. Cet immeuble accueillera également le siège social de Groupe Partouche.

COTONOU

Le 28 janvier 2025, Groupe Partouche a ouvert son premier casino en République du Bénin, et son deuxième en Afrique après Djerba en Tunisie. L'établissement se trouve au sein du complexe hôtelier Sofitel Cotonou Marina, un complexe hôtelier 5 étoiles, inauguré en décembre 2024 par le groupe Accor. Le pays développe depuis quelques années un vaste programme pour booster son secteur touristique, avec de nombreux sites, évènements et infrastructures mis en place. L'ouverture de ce nouveau casino renforcera cette politique.

EXPLOITATIONS

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, le casino de Vichy procède à la rénovation de l'ensemble de son établissement. Au-delà de la simple rénovation du bâtiment, ces travaux ont pour ambition de moderniser et de rehausser les prestations offertes par cet établissement emblématique. La surface de jeux sera étendue de 450m² à 720m² La livraison est prévue pour décembre 2025.

Le casino de Contrexéville va bénéficier d'une réorganisation de son établissement. Ainsi, la salle de jeux principale sera déplacée sous le décor du théâtre, afin de mettre cette très belle salle de théâtre en valeur. Le restaurant sera également positionné côté parc avec création d'une cuisine attenante. Initié en novembre 2023, le chantier devrait s'achever en mai/juin 2025.

La rénovation du casino de Saint Amand-les-Eaux devrait également débuter au tout début de l'exercice 2025/2026.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2024/2025. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces projets et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe. Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

6-DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2024.
Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 2.3.2 « Le risque de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2024.

7-ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels. Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

8-PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2024.

9-REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Cf. Chapitre 7.3.2.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2024.

10-SANCTIONS ANTICONCURRENTIELLES

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

11-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE ET RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2024.

Les informations contenues dans le Chapitre 4.1 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société QUALICONSULT, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 13 janvier 2025 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité de la déclaration de performance extra-financière de notre société aux dispositions réglementaires applicables.

L'audit de la DPEF du groupe s'est déroulé entre le 19 novembre 2024 et le 10 janvier 2025, et a porté sur la revue du modèle d'affaires, du référentiel de reporting, de la liste des risques, et pour chacun des risques identifiés, de la politique, des actions, résultats et KPI associés, enfin à une revue de cohérence du rapport

10 risques principaux ont été identifiés par les auditeurs dans les domaines suivant :

- Environnement : Changement climatique, Gestion de l'eau, Biodiversité, Gestion des déchets
- Social : Ancrage territorial et soutien à la vie culturelle et associative, Qualité de vie et conditions de travail, Jeu responsable
- Gouvernance : Transparence dans la conduite des affaires, Pratiques commerciales responsables et locales, données personnelles

Au terme de leurs travaux, les auditeurs ont constaté la qualité du travail réalisé par les sociétés du groupe, la disponibilité et la réactivité des collaborateurs qu'ils ont rencontré lors de l'audit.

Ils ont relevé que Groupe Partouche est fortement engagé et impliqué sur l'ensemble des thématiques RSE, et que de nombreux engagements ont été pris en 2024.

Les prochaines échéances de déclaration de données RSE selon la CSRD vont permettre de renforcer la maturité des processus et de systèmes de management mis en place et de s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration constante des performances et des résultats.

Ils ont formulé les recommandations suivantes :

- Revoir l'analyse de risque selon la double matérialité de la CSRD
- Améliorer la définition des politiques liées aux enjeux matériels CSRD, renforcer les objectifs, KPI, plans d'actions décentralisés sur les sites, et indicateur de suivi, etc...
- Améliorer le référentiel de reporting afin de faciliter la remontée des données, des preuves, et leurs exploitations
- Améliorer le processus de contrôle interne RSE

L'OTI a préconisé que les sites audités, soit 8 casinos dont les plus importants du groupe, 4 hôtels, et 3 SPA, aient une approche plus structurée et préparée lors des prochains audits au vu des enjeux CSRD.

L'OTI a cependant conclu qu'aucune anomalie significative n'avait été relevée de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière soit conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel, et n'a émis aucune réserve.

12-RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MESURES PRISES POUR LES REDUIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE STRATEGIE BAS-CARBONE.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2024.

13-PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (CIGR) MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE, RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.
En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.
L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe,

qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer

l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe tel le qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie de la directrice financière. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année, il est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

14-PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Cf. Chapitre 7.3.1.2 du document d'enregistrement universel 2024 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 mars 2024 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 25 septembre 2026.

15-DELAIS DE PAIEMENT

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

16-INFORMATION SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

(cf. chap.3.1.2.2 du document d'enregistrement universel)

Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en ta nt que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

Monsieur Isidore PARTOUCHE Vice Président du conseil de surveillance a pour sa part, cédé au cours de l'exercice 2024, les 116 092 actions qu'il détenait au capital de la société à la société ISPAR HOLDING qui détient à ce jour 526 742 actions soit, 5,47% du capital.

17- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 72 099€.

II.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2024, Chapitre 6.5 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2024 », et le Chapitre 6.5 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

III.-. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(Cf. Chapitre 5.2 du document d'enregistrement universel 2024)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Le chiffre d'affaires de l'exercice de 13,04 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales.
Les produits d'exploitation s'élèvent à 14,58 M€ contre 14,90 M€ en 2023 et les charges d'exploitation à 25,48 M€ contre 24,14 M€ en 2023.
Le résultat d'exploitation est une perte de -10,90 M€, contre une perte de (-9,25 M€ en 2023.
Les produits financiers d'un montant total de 57,7 M€, contre 50,9 M€ en 2023, comprennent à hauteur de 17,48 M€ des dividendes versés par les filiales. Les autres intérêts et produits assimilés enregistrent une baisse de 1, 68M€, passant de 10,5 M€, à 8,8M€. Les charges financières passent elles de 40,5 M€ en 2023, à 36,1 M€ en 2024 du fait de la baisse des intérêts et charges assimilés qui passent de 16,1 M€ en 2023, à 13,2M€ en 2024.
Après prise en compte des reprises de provision, le résultat financier est un bénéfice de 21,60 M€ contre un bénéfice de 10,39 M€ en 2023.
Le résultat exceptionnel est une perte de -30,74 M€ contre une perte de -19,65 M€ en 2023, qui s'explique essentiellement par la cession de 40 % des titres de la société Cannes Centre Croisette
Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de -9,96 M€ contre une perte de -6,56 M€ en 2023.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2024, un produit d'impôt de 10,0 M€, résultant d'une part d'une économie d'impôt de 13,0 M€ (neutralisation impôt filiales), et d'autre part d'une charge d'impôt de l'intégration fiscale de 3,1 M€ en raison du mécanisme de limitation de l'utilisation des reports déficitaires.
Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 9,96 M€, contre une perte de 6,56 M€ en 2023.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 679,1 M€, en augmentation de 2,3 M€ et l'actif circulant atteint 135,1 M€, en baisse de 1,6 M€, en raison principalement de la diminution des placements pour 9,8 M€ (en lien avec les différents évènements qui ont marqué l'exercice, comme indiqué en introduction du chapitre 6.5 « Annexe aux comptes sociaux ») et des disponibilités pour 8,6 M€, tandis que les autres créances progressent de 16,1 M€ (comptes courants).
Au passif, les capitaux propres sont en baisse de 13,0 M€ et atteignent 389,4 M€, du fait du résultat de l'exercice (-9,96 M€) et d'une distribution de dividendes de 3,1 M€.

Les emprunts et dettes bancaires diminuent de 16,0 M€ par rapport à 2023 du fait essentiellement du règlement des échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de 10,8 M€ et du PGE pour un montant de 4,9 M€.
Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31 octobre 2024 s'élève à 31,0 M€, en sus des 35,0 M€ de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.
Les autres dettes progressent de 29,1 M€ notamment en raison de l'augmentation des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de (9 961 989 €) au compte report à nouveau., s'élevant à 118.112.244 euros et qui sera ramené, du fait de l'affectation du résultat, à la somme de 108.150.255 euros.

Nous vous rappelons, conformément à la loi, le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices précédents :

	Exercice clos au 31/10/2021	Exercice clos au 31/10/2022	Exercice clos au 31/10/2023
Nombre d'actions	-	9.627.034	9.627.034
Dividende par action	-	0,32 €	0,32 €

Proposition d'une distribution exceptionnelle de prime d'émission

Nous vous proposons en outre de procéder à une distribution exceptionnelle de prime d'émission d'un montant de 3 080 650,88 euros, prélevée sur le poste « autres réserves », soit une distribution de 0,32 euro par action sur la base d'un nombre d'actions de 9.627.034. Le poste « autres réserves » sera ramené d'un total de 7 760 464 euros à 4 679 814 euros.

Et vous demandons en tant que de besoin, de déléguer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de déterminer le montant global de la distribution, étant précisé que les actions autodétenues par la Société à la date de mise en paiement de la distribution, ne donneront pas droit audit versement, et qu'en conséquence, le montant du solde de la distribution afférent auxdites actions autodétenues sera affecté au compte « autres réserves ».

IV.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions suivantes autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et suivies d'effet au cours de l'exercice échu :

- Conseil du 11 juin 2024

- Autorisation de renouveler le contrat de mission conclu avec la SAS ATELIER DE PANAME dont Madame Salomé PARTOUCHE, membre du conseil de surveillance est également Présidente, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce.

- Conseil du 25 juin 2024

- Autorisation d'acquisition de la société WHL convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce.
- Autorisation au Directoire de conclure, sous conditions, le contrat de Conseil en gestion avec la société SHAL&CO convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce.

- Conseil du 10 septembre 2024

- Autorisation au Directoire de céder une créance à une filiale convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce

Ainsi que celles autorisées postérieurement à la clôture de l'exercice :

- Conseil du 10 décembre 2024

- Autorisation de la tacite reconduction des conventions d'intégration fiscale conclues entre la société et ses filiales qui sont venues à échéances le 31 octobre 2024 et ont été reconduites pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2029.

- Conseil du 28 janvier 2025

- Autorisation au Directoire de conclure une convention d'intégration fiscale à effet du 1er novembre 2024, avec sa filiale la société SCI PIETRA TENAGA.
- Autorisation au Directoire de conclure une convention d'intégration fiscale à effet du 1er novembre 2024, avec sa filiale la société WHL

De prendre acte des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice échu

- Autorisation donnée au Directoire le 14 mars 2023 de signer un premier avenant à la convention conclue le 1er juillet 2018, avec la société chargée d'assurer la sécurisation et le gardiennage de la résidence principale de Monsieur Patrick PARTOUCHE, située à Cannes, afin de porter son coût annuel à 157 000€ et ce à compter du 1er avril 2023. Puis autorisation donnée au Directoire le 12 décembre 2023 de signer un second avenant, afin d'en accroitre l'amplitude horaire compte tenu du contexte d'insécurité existant depuis la fin d'année 2023 (pour mémoire, l'Assemblée avait approuvé la prise en charge par Groupe Partouche SA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018 compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick PARTOUCHE et des fonctions clés occupées par ce dernier)
- Bail de sous-location portant sur la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019).
- Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 316 774 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2024, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 35 174 euros.

Et des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs, sans exécution au cours de l'exercice échu

- Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.
- Avec la Société du Casino de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 403 464 euros.
- Avec la Société du Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 493 516 euros.
- Avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- Avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- Avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- Avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros.

V.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate qu'aucun de ces mandats n'arrive à expiration.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.
Conformément à la loi, le Directoire rappelle que les Commissaires aux comptes, n'ont réalisé aucune autre mission au cours de l'exercice échu que la certification des comptes, fournis au cours de l'exercice 2023/2024.

3. Nomination d'un organisme tiers indépendant en qualité d'auditeur des informations en matière de durabilité et chargé d'une de certification des informations en matière de durabilité, conformément aux dispositions de l'article L. 232-63 du Code de commerce

Compte tenu de notre nouvelle obligation légale de publier un rapport sur la durabilité, établi par un organisme tiers indépendant, nous vous proposons de nommer en cette qualité la société QUALICONSULT Audit, filiale du groupe QUALICONSULT récemment créée, et dédiée à la certification des rapports de durabilité CSRD afin de nous accompagner efficacement dans l'application de la nouvelle directive.

Cette société a été accréditée par le COFRAC en 2024 et elle vient d'être inscrite le 14 novembre 2024 par le régulateur – la Haute Autorité de l'Audit (H2A) – sur les listes des Organismes tiers Indépendants (OTI) autorisées à certifier les rapports de durabilité.

S'agissant de son premier mandat, nous vous proposons de fixer sa durée égale à trois exercice, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire



GROUPE PARTOUCHE
ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

FACTURES *(1)* REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU
(Article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures *(2) émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	129											
Montant total des factures concernées *TTC*	654 656	634 757	14 409	725	283	1 304 830		54 128	15 300	41	60 797	130 266

% du montant total des achats de l'exercice ***HT***	-	3,27%	0,07 %	0,00 %	0,00 %	3,35%						
% du CA de l'exercice ***HT***							-	0,35 %	0,00 %	0,00 %	0,393%	0,83 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues	**0**	**39**
Montant total des factures exclues ***TTC***	0	**211 611**

(C) Délais de paiement de référence utilisés		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : comptant / 30 jours à date de facture Délais légaux : /	Délais contractuels : comptant / 30 jours à date de facture Délais légaux : /